

Règlement du « Prix de la start-up culturelle » du Forum d'Avignon présenté au Forum d'Avignon@Bordeaux 2016

Préambule

Le talent est une ressource d'avenir. Depuis sa création en 2007, le Forum d'Avignon favorise, à travers ses travaux et ses engagements, l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs culturels et créatifs.

Convaincu que **la rencontre des deux cultures artistique et entrepreneuriale** a toujours été féconde – de la fabrique à l'atelier, du studio à la *factory* –, le Forum d'Avignon choisit cette année à travers un prix de la start-up culturelle et créative de valoriser les réalisations et les projets les plus novateurs en matière d'entrepreneuriat culturel, c'est-à-dire des projets qui allient un **solide modèle économique et la promotion de la diversité culturelle.**

Article 1 : Société organisatrice

L'Association Forum d'Avignon, association à but non lucratif dont le siège social est à Paris, Grand Palais des Champs Elysées – Cours la reine – Porte C – 75008, organise du 15 décembre 2015 au 28 mars 2016 un **Prix de la start-up culturelle.**

Article 2 : Objet

Le Prix de la start-up culturelle, organisé par le Forum d'Avignon et remis à l'occasion du Forum d'Avignon @Bordeaux, a pour vocation de récompenser les réalisations et les projets les plus novateurs en matière d'entrepreneuriat culturel, c'est-à-dire des projets qui allient un **solide modèle économique et la promotion de la diversité culturelle.**

Le Prix de la start-up culturelle se décline en :

- « Le Prix du Jury »
- et le « Prix du Public ».

Article 3 : Calendrier

- **15 décembre 2015** : lancement des appels à candidatures ;
- **15 février 2016, minuit** : date limite de réception des dossiers de candidatures ;
- **8 mars 2016** : ouverture du vote pour le lauréat du « Prix du Public » parmi les 5 candidats pré-sélectionnés ;
- **28 mars 2016** : clôture des votes pour le « Prix du Public » ;
- **31 mars 2016** : remise du *Prix de la start-up culturelle* lors de la session d'ouverture du Forum d'Avignon @Bordeaux.

Article 4 : Conditions de participation

La start-up culturelle éligible à cet appel à candidatures doit :

- être une personne morale immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés en France ou équivalent à l'étranger,
- avoir moins de 4 ans d'existence (depuis la date d'immatriculation).

Article 5 : Modalités de candidature

La candidature est à adresser par mail avant le 15 février 2016 à minuit (horodatage informatique faisant foi) à l'adresse suivante : forum-avignon@forum-avignon.org

Le dossier de candidature doit comprendre les six éléments suivants :

1. **Une présentation synthétique**, réponse à ces quatre questions (50 à 100 mots par question) :
 - Quel est votre projet d'entreprise ?
 - Quel(s) défi(s) relevez-vous actuellement pour votre développement ?
 - Que signifie être un entrepreneur culturel ?
 - Quel objectif le prix de la start-up culturelle vous permettra-t-il de réaliser ?
2. **Deux liens vers tout support de présentation en ligne**, utiles à l'appréciation du Jury et du public :
 - **une vidéo trailer – teasing-présentation d'environ une minute et trente secondes maximum ;**
 - une page web, un podcast...à la convenance des candidats.
3. **Deux (ou trois) illustrations** (*accompagnées du crédit photo et d'une autorisation signée de reproduction. Les start-ups candidates garantissent le Forum d'Avignon de tout recours à cet égard*) :
 - Photo des fondateurs ou dirigeants (obligatoire),
 - Logo en HD (obligatoire),
 - Photo présentant le projet (facultative).
4. **Un business plan synthétique** (50 à 100 mots par point) sur deux ans montrant :
 - la viabilité du projet (ex : le nombre d'utilisateurs ou bêta testeurs, les objectifs / résultats financiers atteints et à venir, etc.),
 - les objectifs poursuivis (ex : extension à l'étranger, nouvelle fonctionnalité, etc.),
 - les moyens mis en œuvre (ex : incubation, recrutement, levée de fonds etc.).
5. **Le(s) CV des dirigeant(e)s ou fondateur(s)** de la personne morale ou du projet.
6. **Le règlement du prix de la start-up culturelle**, daté et signé par l'ensemble des dirigeants ou fondateurs de la personne morale avec la mention « *J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions du règlement du prix de la start-up culturelle* ».

Il relève exclusivement du candidat de s'assurer de la bonne réception de son dossier de candidature. Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas recevables. Ils ne seront ni examinés ni restitués au candidat. La responsabilité

de Forum d'Avignon ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau internet auquel elle est étrangère, ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit.

Article 6 : Critères de sélection

Les quatre critères de sélection des lauréats sont les suivants :

1. **Innovation** : un produit, service ou concept qui favorise la diversité culturelle,
2. **Pertinence** : capacité à susciter l'intérêt de professionnels de la culture et de l'économie, d'investisseurs, et/ou du grand public,
3. **Fiabilité économique** : un modèle économique ayant débouché ou pouvant permettre d'atteindre l'équilibre (point mort), voire de dégager des bénéfices,
4. **Développement** : volonté et capacité d'internationalisation et/ou dimension européenne.

Article 7 : Présélection, sélection et remise du Prix

7.1 Pré-sélection

- Un comité de pré-sélection composé notamment de l'équipe du Forum d'Avignon et d'experts examinera l'ensemble des dossiers de candidature parvenus avant le 15 février 2016 à minuit (horodatage informatique faisant foi).
- Le comité de pré-sélection se réserve le droit d'écarter les candidatures ne respectant pas les modalités de participation au Prix de la start-up culturelle.
- Le comité de pré-sélection se réserve le droit d'écarter les candidatures promotionnelles, publicitaires ou affiliées à un mouvement politique.

7.2 Sélection

Les candidatures retenues lors de la pré-sélection feront l'objet d'une étude par le Jury du Prix de la start-up culturelle qui retiendra 5 nominés éligibles à la fois au « Prix du Public » et au « Prix du Jury ».

A l'issue de celle-ci :

a) Prix du Jury

- Les membres du Jury procéderont à un vote qui élira le lauréat du « **Prix du Jury** ».

b) Prix du Public

- Le Forum d'Avignon ouvrira une page dédiée sur son internet <http://www.forum-avignon.org> afin de soumettre les 5 nominés à un libre vote des internautes. Le « **Prix du Public** » sera décerné à l'une des 5 start-ups ayant reçu le plus grand nombre de votes.

- Les décisions du jury sont souveraines. Le jury n'a pas l'obligation de motiver ses décisions, celles-ci sont incontestables et sans recours. De même, le jury se réserve le droit de ne désigner qu'un seul lauréat, plusieurs, voire de n'en désigner aucun en cas de candidatures insuffisantes ou inappropriées pour le « Prix du Jury ».
- Il est compris que le « Prix du public » et le « Prix du Jury » peuvent récompenser un même lauréat.
- Le choix des lauréats par le jury et par le public restera secret jusqu'à son annonce officielle lors de la soirée de remise du prix organisée par le Forum d'Avignon@Bordeaux.
- Les lauréats s'engagent à être présents pour la remise de leur prix à Bordeaux lors de la cérémonie d'ouverture du Forum d'Avignon le 31 mars 2016.

Article 8 : Jury

Pour sa première édition en 2016, le jury sera présidé par **Véronique Morali**, Présidente du directoire de Webedia et Fimalac Développement, créatrice du site web Terrafemina, et composé d'experts des mondes de l'innovation et des filières culturelles et créatives dont :

- **Léonard Anthony**, Directeur associé de Susanna Lea Associates et Co-fondateur des Éditions Versilio ;
- **Cynthia Fleury**, Philosophe et Professeur associé à l'Université américaine de Paris ;
- **Nicolas Gaume**, Directeur de la division Developer eXperience de Microsoft France et Vice-Président du SNJV ;
- **Isabelle Ginestet-Naudin**, Directrice du pôle des fonds sectoriels de BPIFrance ;
- **Tony Jazz**, Artiste et Consultant Innovation & Marketing de TJCM ;
- **Frédéric Josué**, Conseiller-cadre mondial auprès du Président d'Havas Media et Directeur de 18hubs.io ;
- **Thanh Nghiem**, Fondatrice de l'Institut Angenius ;
- **Josette D. Normandeau**, Présidente et productrice à Idéacom International ;
- **Armelle Pasco**, Directrice des Partenariats Institutionnels et Culturels d'Orange ;
- **Paul Rondin**, Directeur délégué du Festival d'Avignon ;
- **Constance Rubini**, Directrice du Musée des Arts décoratifs et du Design, Bordeaux ;
- **Mehdi Tayoubi**, Vice-président Stratégie & Innovation de Dassault Systèmes et Co-fondateur de l'HIP Institute.

Article 9 : Dotation du prix

- Chaque lauréat (Prix du Jury, Prix du Public) recevra une dotation de 3500 €
- Les dotations sont rigoureusement personnelles aux lauréats et incessibles à titre gratuit ou onéreux.
- La nature des prix ne peut en aucun cas être contestée, ni faire l'objet d'une contrepartie (notamment financière), ni d'échange contre des espèces ou contre tout autre lot, ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

Article 10 : Communication

- Les lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, le Forum d'Avignon et ses partenaires à utiliser les éléments 1, 2 et 3 du dossier de candidature, à savoir : la présentation synthétique, les deux (ou trois) illustrations et les deux liens vers tout support de présentation en ligne dans un but de communication.
- De même, les candidats autorisent le Forum d'Avignon, par avance et sans contrepartie financière, à diffuser leur nom, logo ainsi que les images réalisées à l'occasion de la remise du Prix à des fins promotionnelles.

Article 11 : Confidentialité

- Les membres du jury et les membres de l'équipe du Forum d'Avignon ayant accès aux éléments 4 et 5 des dossiers de candidature (à savoir le business plan synthétique, les CV des dirigeants ou fondateurs) dans le cadre du présent prix s'engagent à garder ces informations confidentielles.
- Les informations financières fournies par les candidats seront détruites à l'issue de la remise des prix.

Article 12 : Remboursement des frais

- Les lauréats seront conviés au Forum d'Avignon @Bordeaux.

Article 13 : Droit applicable et règlement des litiges

- La participation au présent concours implique l'acceptation par les participants, sans restriction ni réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 14 : Annulation

- Le Forum d'Avignon se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le Prix de la start-up culturelle.

Date :

Signature :

Annexe : Présentation du Forum d'Avignon

Créé en 2007, le Forum d'Avignon est un **laboratoire d'idées** et un **lieu de rencontres internationales** au service de la culture, **de la filière culturelle et créative** et de leur dialogue avec le monde économique et numérique. Depuis 2011, les rencontres internationales du Forum d'Avignon se prolongent également au-delà des frontières, en Allemagne (Forum d'Avignon@Ruhr) et en Espagne (Forum d'Avignon@Bilbao). Le laboratoire d'idées du Forum d'Avignon a notamment popularisé le poids de la filière culturelle et créative dans l'économie avec 6% du PIB et 8 millions d'emplois directs en Europe ou encore l'effet multiplicateur des investissements culturels pour la croissance et quantifié son rôle dans l'attractivité des territoires.

En sept années :

- **12 rencontres internationales organisées** (6 en Avignon, 4 en Allemagne, une à Bilbao et une à Paris),
- **35 études internationales** publiées sur trois domaines :
 - Innovation et numérique
 - financement, modèles économiques et fiscalité
 - attractivité des territoires
- **[un site internet bilingue \(français-anglais\)](#)** proposant quotidiennement des analyses, études et contributions sur les liens féconds entre la culture, l'économie et l'innovation.

Les dossiers du Forum d'Avignon:

- VILLES CREATIVES - CULTURE & THE CITY [LIRE](#)
- EUROPE DE LA CULTURE [LIRE](#)
- DONNEES PERSONNELLES - LA DATA, C'EST MOI [LIRE](#)
- DOSSIER ALGORITHMES [LIRE](#)
- PROPRIETE INTELLECTUELLE [LIRE](#)
- FISCALITE [LIRE](#)
- MODELES ECONOMIQUES [LIRE](#)

Contacts

Laure KALTENBACH, Directeur général
Laure.kaltenbach@forum-avignon.org

Olivier LE GUAY, responsable éditorial
olivier.leguay@forum-avignon.org

Valérie ESCAUDEMAISON, responsable partenariats et communication
valerie.escaudemaison@forum-avignon.org

Antoine KAUFFER, chargé de mission
forum-avignon@forum-avignon.org